

Zeitschrift: Die Eisenbahn = Le chemin de fer
Herausgeber: A. Waldner
Band: 10/11 (1879)
Heft: 24

Artikel: Rapport par lequel M. l'architecte Rouge a développé la motion qu'il a présenté au Conseil communal de la ville de Lausanne à la séance du 24 novembre 1879

Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-7745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aus seiner Carrière sich erklärenden Befangenheit nicht gehörig Herr geworden zu sein.

Wir haben den zweiten Abschnitt des Werkes, die Lösung der schweizerischen Alpenbahnfrage zu Gunsten der Gotthardlinie, hinter uns; hier befinden wir uns an dem Ziele, das unser Beitrag zur Discussion der bedeutenden literarischen Erscheinung sich gesteckt: Wir wollten denjenigen Theil davon herausheben, welcher thatsächlich das meiste nationale Interesse an der Sache erzeugt hat, die *Geschichte des Gotthardsieges und der Niederlage seiner Concurrenzen*. Dies ist's, was von Haus aus das Volk mit der Alpenbahnfrage verbunden, was grössere Bevölkerungskreise, je nach ihrer Gruppierung und je nach der Zeitstufe, bald mit Hoffnungen und Genugthuungen, bald auch mit Enttäuschung und Verbitterung erfüllt hat. Der letzte Abschnitt — das „*Stadium der gesicherten Ausführung der Gotthardbahn*“ — betrifft vorwiegend die Ausarbeitung des geschichtlich festgesetzten Programmes für Ausführung des Unternehmens, gehört also mehr dem Interesse eines fachlichen Publikums, namentlich von Finanzmännern und Technikern, an. —

Noch erübrigt ein Urtheil über die *literarische Leistung des Werkes*. In dieser Richtung sind dem Verfasser schon blühende und dürftige Zugeständnisse gemacht worden von Leuten, die das bedeutende Material des sich auf ein halbes Tausend Seiten erstreckenden Buches nach einer eher nach Tagen als nach Wochen zählenden Bekantschaft mit ihm, wenn nicht verzehrt, so doch verdaut zu haben meinen. Unsr Beschäftigung mit demselben zählt nach Monaten eher als nach Wochen und gehört somit nicht der *wunderbaren* Berufenheit schon vor Erscheinen des Werkes aufgetauchter flotter Recensionen an. Wir geben unter menschlichem Titel das folgende Urtheil ab. Der Verfasser hat mit seiner Production Bedeutendes vollbracht, nur nicht der Bestimmung, die er selbst ihr gegeben, genügt. Er gibt uns wohl einen Ueberblick von dem wirklichen Gang des Unternehmens im zeitlichen Rahmen von zwei Jahrzehnten; doch ist demselben nicht Klarheit zuzugestehen und Deutlichkeit nur bei einzelnen Partien. Zum erstern Mangel führt der Umstand, dass die Stationen seiner geschichtlichen Wanderung zu weit auseinander liegen und des Ebenmaasses entbehren, dass die Darstellung dem Leser zu selten und meist ein zu kurzes Verweilen gönnt, als dass er den aufgenommenen Stoff verdauen, und von der Arbeit des Lesens sich gehörig erholen könnte. Es fehlt, mit zwei Worten gesagt, im Werke an den nöthigen *Ruhepunkten* und *-Momenten*.

Es recapitulirt sich nicht, und doch sollte es dies vermöge seiner grossen Ausdehnung öfters, je an den Ecksteinen der Entwicklungsphasen, thun. *Deutlichkeit im Einzelnen* ist freilich an vielen, nicht an allen Stellen, anzutreffen. Es fehlte dem Autor, wie er selbst sagt, eben an der nöthigen Sammlung zur Production. Dieser Umstand verkümmert in ihm den Interpreten der dargestellten Sache. Er unterlässt es zwar nicht, oft mit guten Mitteln der Logik und Ethik den nicht überall selbst für sich sprechenden Thatsachen und Erscheinungen zu Hülfe zu kommen; doch ist, was er hier beiträgt, zerstreut, mangelhaft in den Stoff gefügt und es tritt zu sporadisch, zu zufällig auf, als dass es in der Sache eine Orientirung herstellte und über's Werk Ebenmaass und Harmonie verbreiten könnte. Die überwältigende Fülle der Detailschriftstellerei gefährdete den innigsten Kern seines Studiums, bemerkt der Verfasser im Weitern und wirklich ist sein Geist des Stoffes nicht überall Herr geworden. *Doch das ist ihm gelungen*: „dem Gedächtniss der Zeitgenossen eine rühmliche Epoche wirtschaftlichen Aufschwungs lebendig zu vergegenwärtigen“ und der Schrift etwas von der Begeisterung einzuhauchen, die ihn selbst (und wohl auch manchen Theilnehmer am Unternehmen und seinen Geschicken innerhalb und ausserhalb von dessen Interessenz) beseelt.“ Er ist zwar ferne von der Annahme, das Ideal, das er sich bildete, erreicht zu haben; was dabei aber beruhigen kann, ist diess: „dass doch im Allgemeinen die Gestalt der Thatsachen fraglicher Zeit, das Wesentliche in ihnen, das in den offenkundigen Bewegungen und Strebungen der Staaten nach Herstellung einer den internationalen Handelszwecken dienenden Verkehrsstrasse gelegen ist, wenige Aenderungen erleiden wird und die Darstellung der eingeschlagenen Wege und Ziele der

Gotthardpartei so gut wie keine.“ Gewiss bleibt, dass die grosse Aufgabe, die sich der Verfasser gestellt, „einer der schärfsten Prüfsteine der Befähigung zu geschichtlicher Darstellung ist.“ Wenn nun das Product selbst solche Befähigung, wie angedeutet, nicht recht zum Ausdruck kommen lässt, so verbietet eben der Umstand, dass des Schöpfers Muse unter der Last des Stoffes nicht frei sich bewegen konnte, zu sagen, das Buch belege eine Nichtbefähigung zur vorliegenden Art von Geschichtschreibung auf Seite des Verfassers. — Es ist von anderer Feder schon gesagt worden, der Text leide an stylistischen Unebenheiten. Das ist dahin zu modificiren, dass es mehr nur im Anfange des Werkes der Fall ist, wo die noch hervortretende Unsicherheit der Behandlung auch der Sprache sich mittheilen musste. Im Uebrigen hat auch sie ihre „schönen Stellen.“

Das Buch führt uns eine starke Periode grossartigen Unternehmens und Vollbringens von Verkehrsinteressen in mannigfaltigen Bildern von lebendiger Färbung vor Augen und bearbeitet ein Stück Culturgeschichte in einer für das Studium und den Fortschritt der Specialität gleich anregenden Art und Weise. Wanner's Gotthardgeschichte ist nicht nur den Anhängern des Unternehmens eine *werthvolle Gabe*, sondern auch Männern, welche im Allgemeinen geneigt sind, *den Gang für das öffentliche Gedeihen wichtiger Dinge kennen und verstehen zu lernen*.

Zürich, im December 1879.

J. M. Rascher.

* * *

Rapport

par lequel M. l'architecte Rouge a développé la motion qu'il a présentée au Conseil communal de la ville de Lausanne à la séance du 24 novembre 1879.

(Suite.)

Examinons maintenant les dépenses que nous aurions à faire à Chissiez (ou plutôt à l'Eglantine) en plaçant le bâtiment dans l'axe de l'avenue de Rumine.

La place serait établie à l'altitude de 490 m.

Le nivellement de cette place exigerait des déblais au Nord et des remblais au Sud :

a) Les déblais peuvent être évalués à 7 500 mc., estimés à fr. 1. 20	fr. 9 000
b) Les remblais en aval nécessitent la construction d'un mur de soutènement surmonté d'un talus. La hauteur maxima de ce mur serait de 10,50 m. Le talus aurait 4 m. Le volume du mur atteindrait environ 1 000 mc., estimés à fr. 16	„ 16 000
c) Le carreadage, 475 mc. à fr. 3.	„ 1 500
d) Pour le couronnement du mur et une balustrade, environ	„ 2 000
e) Pour le régalage de la place, le gravelage et les trottoirs	„ 20 000
Total	fr. 48 500

soit environ fr. 50 000.

Quant au sacrifice que ferait la Commune en consacrant sa vigne de l'Eglantine à une place publique, il est difficile de le déterminer, aussi je ne présenterai les chiffres suivants qu'à titre de renseignement.

La vigne de l'Eglantine a une superficie de 13 300 mq., soit 1478 perches.

La nouvelle taxe cadastrale a fixé sa valeur à fr. 42 600, chiffre de l'inventaire. Le prix de la perche est donc de fr. 30 environ.

Au moyen des travaux que je viens d'indiquer, on créerait une terrasse dont la largeur (95 m.) serait égale à celle de Derrière-Bourg, dès la route de la gare à l'angle S.-E. de cette terrasse, et d'où l'on jouirait d'une vue splendide. Cette nouvelle terrasse deviendrait une des beautés de Lausanne. Ne serait-ce pas plus avantageux que l'horrible tranchée qu'il faut faire dans la partie occidentale de Montbenon pour la correction du chemin de Villard, en vue de préparer de la place à l'édifice? travaux

dont le coût était évalué par la Municipalité à fr. 45 300. Une des objections, mais non la plus importante que l'on fait au choix de l'emplacement de Chissiez, c'est qu'il est trop éloigné. Cette objection, aux yeux de tout homme qui raisonne et qui voit l'avenir, est sans aucune valeur. Nous comprendrions ce sentiment s'il s'agissait d'un édifice où le public se rende en foule, soit pour ses besoins, soit pour ses plaisirs, une halle, une église, un théâtre. Mais il s'agit ici d'un bâtiment que l'immense majorité des Lausannois ne verra très probablement jamais à l'intérieur. Quant à l'isolement, nous n'avons pas à le craindre, vu qu'un quartier ne tardera pas à se créer sur ce point. Peut-on en dire autant de l'emplacement de Montbenon ?

C'est là à mes yeux un point très important. Nous devons ici faire tous nos efforts pour que l'énorme dépense que la Commune va faire pour construire ce palais ait sa contre-partie dans un revenu possible. Les nouvelles constructions qui se feront à Chissiez le prouveront. A Montbenon qu'obtiendra-t-on ? Rien, si ce n'est des charges nouvelles pour l'entretien d'un jardin d'agrément, avec fleurs et bosquets sur la pelouse actuelle.

Il y a encore une objection à laquelle je veux répondre ; elle est de celles qui ne se manifestent pas hautement et pourtant c'est peut-être celle qui pèse le plus dans la balance de l'opinion publique : on va favoriser un quartier ! Si ce n'était que cela ; mais on favorisera des spéculateurs ! C'est pour un motif aussi misérable que l'on refuserait de se rendre à l'évidence des raisonnements. Cela ne se peut pas. Bien certainement nous admettons tous que, si une de nos décisions, que doit avant tout être profitable aux intérêts de la Commune, l'est aussi à des citoyens lausannois, nous avons plutôt à féliciter ces citoyens qu'à leur contester cet avantage. C'est par cette con corde entre tous les intérêts, c'est par un développement bien entendu des ressources de notre ville que nous arriverons à faire supporter, sans trop de peine, à notre population les lourdes charges que nous allons lui imposer.

Il est encore un argument que l'on peut invoquer, pour engager le Conseil à maintenir l'emplacement de Montbenon. Le Conseil peut-il se déjuger deux fois pour le même objet ? S'il s'agissait d'une question de principe, une fois serait de trop. Heureusement il n'y a ici rien de pareil. Il s'agit de l'appréciation d'un fait que des études peuvent modifier à plusieurs reprises sans que notre conscience, ni notre amour-propre puissent en souffrir. Nouveaux faits, nouveaux conseils.

A cette occasion, qu'il me soit permis de rappeler un fait auquel on pourrait donner une interprétation erronée. Lors de la première discussion qui eut lieu ici sur le choix des emplacements à présenter au Conseil fédéral, je demandai maintenir Montbenon présenté par la Municipalité et que la commission voulait sortir de la liste. Je fis cette proposition parce que j'estimais que Montbenon, mieux que d'autres emplacements maintenus ou proposés par la commission, pouvait recevoir le palais. Je demandai encore que puisque le Conseil voulait faire plusieurs présentations il n'offrait que les emplacements de Montbenon, David et Chissiez, les seuls à mon avis qui pouvaient à la rigueur recevoir le palais. Je conclusais cependant à ce que Chissiez seul réunissait tous les avantages que réclamaient les intérêts lausannois. Sur le premier point j'ai obtenu raison. Montbenon, David et Chissiez ont été les seuls emplacements maintenus par le Conseil fédéral. Aurai-je raison en ce dernier point ? Ce sera à vous de le décider.

Un dernier mot pour finir sur cette question d'emplacement. Il est un proverbe que la sagesse des nations a inventé pour désigner une opération doublement heureuse, ce qui serait le cas, ainsi que je viens de le faire remarquer, en choisissant Chissiez pour l'emplacement du futur palais. Le choix de l'emplacement de Montbenon pourrait aussi donner lieu à l'application du même proverbe, mais avec des conséquences toutes autres. La génération actuelle pourra déjà dire : le Conseil communal de Lausanne, en choisissant Montbenon pour l'emplacement du palais fédéral, a réussi, d'une seule décision, à gâter une belle place et à manquer un monument.

Je veux maintenant exposer en quelques mots les motifs qui m'ont engagé à présenter la 2me partie de mon interpellation, qui a trait au programme.

Le Conseil fédéral, après accord avec le Tribunal fédéral, a fait remettre à la Municipalité un programme pour la distribution du palais. Ce programme indique le nombre des pièces nécessaires, leur surface et le niveau où elles doivent être placées, au sous-sol, au rez-de-chaussée, ou à l'étage. On a le droit de supposer que ce programme signale la meilleure disposition à donner au palais pour une distribution pratique et commode des divers services, puisque c'est le tribunal lui-même qui en a jeté les bases.

Tous les projets du concours et les études préliminaires de M. Recordon, pour le plan définitif, ont été fait sur ces données.

A partir du 15 mai 1878, un nouveau vent a soufflé. La Municipalité paraît vouloir bouleverser complètement le programme. De nouvelles études sont faites dans ce sens.

Sur l'ordre de la Municipalité, M. l'architecte Recordon et la commission des architectes nommée par elle n'en consacrent pas moins 4 ou 5 mois, au commencement de cette année, à l'élaboration d'un plan qu'ils croient définitif, sans qu'il soit question, d'une manière officielle, d'un changement au programme. Ce plan, déposé le 14 juin 1879, paraît devoir rejoindre ses devanciers dans les cartons municipaux pour faire place à de nouvelles études sur de nouvelles bases.

Si l'on continue de cette manière, jamais on ne sortira de cette imbroglio. Ayons un programme et non pas deux. Arrêtons-nous à un plan et, si des défauts se trouvent encore dans quelques-unes de ses parties, qu'on les fasse corriger par l'auteur du projet. C'est là le seul moyen pratique pour trouver ce phénix après lequel nous courons depuis trois ans : le plan du Palais fédéral de justice. C'est aussi le seul moyen de mettre un terme à toutes ces idées plus ou moins ingénieuses qui sortent du cerveau des complaisants citoyens qui nous font l'honneur de s'occuper d'un plan pour le palais.

Tout cela tourne au ridicule ; il y a longtemps qu'on le trouve au dehors, je crois que l'on commence à s'en apercevoir au dedans. Je prie donc l'autorité municipale de bien vouloir s'en tenir au programme fédéral, de choisir parmi les plans qu'elle a eu en mains celui qui réalise le mieux les données de ce programme et de fermer la porte, une fois pour toutes, à toutes ces offres de plans ou de bâtiments qui ne font qu'embrouiller la question en éloignant toujours plus sa solution.

* * *

Concurrenz über die Eisenconstruction der Concerthalle für das eidgen. Sängerkfest 1880.

Als Antwort auf die in der letzten Nummer der „Eisenbahn“ enthaltenen Bemerkungen, das der obgenannten Concurrenz zu Grunde liegende Programm betreffend, diene kurz Folgendes:

Es dürfte den Concurrenten sowohl wie der Sache selbst wenig dienlich sein, wenn zur Mittheilung sachbezoglicher Anfragen und Antworten der Weg der Publicität betreten würde. Der directe Weg führt rascher zum Ziele und ist der Unterzeichnete bereit, solche Anfragen so rasch als möglich zu beantworten.

Die Kürze des zu Gebot stehenden Termins zur Einlieferung der Pläne und die berechnete Vermuthung, dass doch nicht alle Concurrenten sich über die angeführten Punkte im Unklaren befinden, lassen an sich schon den vorgeschlagenen Weg zur Erlangung wünschenswerther Aufklärung als den richtigern erscheinen.

Im Speciellen sei hier nur erwähnt, dass es aus nahe liegenden Gründen dem Organisationscomité daran gelegen sein muss, so schnell wie immer thunlich über die Baufrage und die eventuelle Wahl eines Uebernehmers Entscheid zu fassen, so dass ich annehme, es werde diese Frage in den ersten Wochen des kommenden Jahres ihre Erledigung finden.

Der Präsident des Baucomité's für das Sängerkfest pro 1880:

A. Geiser.

* * *